

Informations complémentaires

Liste des adresses de terrains soumis au droit de préemption urbain renforcé (DPUR)

APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (D.P.U.) ET DU DROIT DE PRÉEMPTION RENFORCÉ (D.P.U.R.) SUR PARIS

A Délibérations du Conseil de Paris relatives au Droit de préemption urbain (D.P.U.) et au droit de préemption urbain renforcé (D.P.U.R.)

A-1 Droit de préemption urbain instauré sur les zones U du P.L.U. en application de l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme

La délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006 (D.2006 DU 127-1°) institue d'une part le D.P.U. sur les zones U du Plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006 et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3^e et 4^e arrondissements) et du 7^e arrondissement, et abroge d'autre part les périmètres soumis au D.P.U.R. institués avant l'entrée en vigueur du Plan local d'urbanisme approuvé en 2006.

A-2 Droit de préemption urbain renforcé instauré sur Paris en application de l'article L. 211-4 du code de l'urbanisme

Les périmètres soumis au D.P.U.R. résultent de :

La délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006 (D.2006 DU 127-2°) qui instaure le D.P.U.R sur certaines réserves inscrites au plan local d'urbanisme pour la création ou l'élargissement de voirie, pour des emplacements réservés au titre des équipements, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts publics au titre de l'article L.123-1 8° du Code de l'urbanisme.

La délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006 (D.2006 DU 127-3°) qui instaure le D.P.U.R sur les réserves pour logement inscrites au plan local d'urbanisme au titre de l'article L.123-2,b du Code de l'urbanisme.

La délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006 (D.2006 DU 127-4°) qui instaure le D.P.U.R sur les secteurs de l'opération d'aménagement confiée à la SIEMP pour éradication de l'habitat insalubre, partiellement abrogée par la délibération du Conseil de Paris en date des 16 et 17 mai 2011 (D. 2011 DLH-DU-DDEEES 63-1°, annexe A).

La délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006 (D.2006 DU 127-5°) qui instaure le D.P.U.R sur les secteurs des opérations d'aménagement confiées à l'O.P.A.C. (Paris-Habitat).

La délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006 (D.2006 DU 127-6°) qui instaure le D.P.U.R sur les secteurs des opérations d'aménagement confiées à la SEMAVIP, partiellement abrogée par la délibération du Conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2009 par suppression du D.P.U.R. sur un ensemble immobilier en copropriété.

La délibération du Conseil de Paris des 26 et 27 mars 2007 (D.2007 DU 46-2°) qui instaure le D.P.U.R. sur un ensemble immobilier en état d'insalubrité dans le 19^e arrondissement.

La délibération du Conseil de Paris des 25 et 26 juin 2007 (D.2007 DU 8) qui instaure le D.P.U.R. sur une liste complémentaire de réserves inscrites

au plan local d'urbanisme approuvé en 2006 pour la création ou l'élargissement de voirie, pour des emplacements réservés au titre des équipements, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts publics et pour logement au titre des articles L.123-1 8° et L.123-2, b du Code de l'urbanisme et complète les délibérations du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006 (D.2006 DU 127-3° et 3°).

La délibération du Conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2008 (D. 2008 DU 44-2) qui instaure le D.P.U.R. sur l'immeuble 48, rue d' Aubervilliers/2 rue Paul Laurent (19^e).

La délibération du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2008 (D. 2008 DU 63-4) qui instaure le D.P.U.R. sur le secteur de l'opération d'aménagement « Cardeurs Vitruve » dans le quartier « Saint-Blaise » (20^e)

La délibération du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juillet 2009 (D. 2009 DU 109) qui instaure le D.P.U.R sur une partie d'un ensemble immobilier situé dans le 10^e arrondissement présentant partiellement un caractère d'insalubrité irrémédiable.

La délibération du Conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2009 (D. 2009 DU 127) qui instaure le D.P.U.R. sur douze ensembles immobiliers, copropriétés en difficulté, dégradées ou en péril et supprime le D.P.U.R. instauré par la délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006 (D.2006 DU 127-6°) sur un ensemble immobilier en copropriété dans le 17^e arrondissement.

La délibération du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2009 (D. 2009 DU 110-2°) qui institue le D.P.U.R. sur quatre ensembles immobiliers, copropriétés en difficultés et dégradées.

La délibération du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2009 (D. 2009 DU 229) qui institue le D.P.U.R. sur quatre ensembles immobiliers, copropriétés en difficultés et dégradées et complète les délibérations du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006.

La délibération du Conseil de Paris des 6 et 7 juillet 2010 (D. 2010 DLH-DU-DDEEES 102) qui instaure ou confirme le D.P.U.R sur les secteurs de l'opération d'aménagement confiée à la SOREQA en vue de procéder au traitement de situations d'habitat indigne, insalubre ou dangereux situées dans les 10^e, 11^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, et, qui complète les délibérations du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006 et des 29 et 30 septembre 2009.

La délibération du Conseil de Paris des 13, 14 et 15 septembre 2010 (D. 2010 DLH-DU 205) qui instaure ou confirme le D.P.U.R sur les secteurs de l'opération d'aménagement étendue et confiée à la SOREQA en vue de procéder au traitement de situations d'habitat indigne, insalubre ou dangereux situées dans le 10^e, 18^e et 19^e arrondissements, et, qui complète la délibération du Conseil de Paris des 6 et 7 juillet 2010 (D. 2010 DLH-DU DDEEES 102).

La délibération du Conseil de Paris des 27 et 28 septembre 2010 (D. 2010 DU 156) qui instaure le D.P.U.R. dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et de l'O.P.A.H. du secteur Villa d'Este – Place de Vénétie dans le 13^e arrondissement

Les délibérations du Conseil de Paris en date des 16 et 17 mai 2011 (D.2011 DLH-DU 63-1° et 63-3°) qui instaure ou confirme le D.P.U.R. sur les secteurs de l'opération d'aménagement à nouveau étendue et confiée à la SOREQA en vue de procéder au traitement de situations d'habitat indigne, insalubre ou dangereux situées dans le 17^e, 18^e et 19^e arrondissements, et, qui complète la délibérations du Conseil de Paris des 6 et 7 juillet 2010 (D. 2010 DLH-DU DDEEES 102).

La délibération du Conseil de Paris en date des 16 et 17 mai 2011 (D.2011 DU 22-1°) qui instaure le D.P.U.R. sur les réserves pour logement et pour équipements publics issues de la modification du plan local d'urbanisme approuvée par délibération des 29 et 30 septembre 2009 et qui complète les délibérations du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006 citées ci-dessus (D.2006 DU 127-2° et 3°).

La délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 mai 2011 (D.2011 DU 22-2°) qui supprime le D.P.U.R. sur certaines réserves pour logement et équipement public inscrites au plan local d'urbanisme et modifie les délibérations du Conseil de Paris des 16 et 17 octobre 2006 citées ci-dessus (D.2006 DU 127-2° et 3°).

La délibération du Conseil de Paris des 11 et 12 juillet 2011 (D. 2011 DU 119) qui supprime le D.P.U.R. sur l'immeuble sis 32, rue Saint-Sauveur (2^e) suite à l'abandon de la procédure de DUP.

La délibération du Conseil de Paris des 17 et 18 octobre 2011 (D. 2011 DU 200) qui institue le D.P.U.R. sur le secteur « Jean Moinon – Sainte Marthe » (10^e) en vue de l'éradication de l'insalubrité.

La délibération du Conseil de Paris des 19 et 20 mars 2012 (D. 2012 DU 40-2°) qui institue le D.P.U.R. sur le terrain sis 71, rue Philippe de Girard (18^e) suite à la mise en œuvre d'une procédure de DUP.

La délibération du Conseil de Paris des 19 et 20 juin 2012 (D. 2012 DLH-DU 2-2°) qui institue ou confirme le D.P.U.R. sur les secteurs de l'opération d'aménagement confiée à la SOREQA en vue de procéder au traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé dans les 18^e et 19^e arrondissements, et qui complète la délibération du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 (D. 2010 DLH-DU-DDEEES 102).

La délibération du Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013 (D. 2013 DLH 51-1) qui approuve l'extension de l'opération d'aménagement créée par la délibération du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 (D. 2010 DLH-DU-DDEEES 102) sur la parcelle 5, impasse Sainte-Henriette (18^e).

La délibération du Conseil de Paris des 10 et 11 juin 2013 (D. 2013 DU 74-2) qui instaure le D.P.U.R. sur les parcelles 73-73 bis et 75 boulevard Davout (20^e).

La délibération du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013 (D. 2013 DLH 259) qui approuve l'extension de l'opération d'aménagement créée par la délibération du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 (D. 2010 DLH-DU-DDEEES 102) et institue le D.P.U.R. sur des parcelles situées dans les 12^e, 19^e et 20^e arrondissements.

La délibération du Conseil de Paris du 10 février 2014 (D. 2014 DU 19) qui supprime le D.P.U.R. sur les parcelles 24 et 24A rue des Fossés Saint-Jacques et 14 rue Pierre et Marie Curie (5^e).

La délibération du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 (D. 2014 DLH 1217) qui institue le D.P.U.R. Sur 52 immeubles en copropriété dans les 2^e, 10^e, 11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements.

La délibération du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 (D. 2014 DLH 1214) qui institue ou confirme le D.P.U.R. sur des parcelles situées dans les 10^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements.

La délibération du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2015 (D.2015 DLH 118) qui approuve l'extension de l'opération d'aménagement créée par la délibération du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 (D. 2010 DLH-DU-DDEEES 102) et institue ou confirme le D.P.U.R. sur des parcelles situées dans les 13^e et 18^e arrondissements.

La délibération du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016 (2016 DLH 269) qui approuve l'actualisation au regard de la sortie du périmètre de l'opération d'aménagement créée par la délibération du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 (D. 2010 DLH-DU-DDEEES 102) et abroge le D.P.U.R. sur des parcelles situées dans les 2^e, 10^e, 11^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissements.

La délibération du Conseil de Paris des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017 (2017 DLH 14) qui abroge le DPUR au regard de la sortie du périmètre de l'opération d'aménagement créée par la délibération du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016 (D. 2016 DLH 295) sur des parcelles situées dans le 11^e et 20^e et qui annule et remplace par délégation à la SOREQA le DPUR sur des parcelles situées dans les 10^e, 17^e arrondissements.

La délibération du Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017 (2017 DLH 158) qui approuve l'extension de l'opération d'aménagement créée par la délibération du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 (2010 DLH -DU-DDEEES 102) et institue et délègue à la SOREQA le DPUR sur la parcelle située dans le 14^e.

La délibération du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 novembre 2017 (D. 2017 DLH 270) qui approuve l'extension de l'opération d'aménagement créée par la délibération du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016 (D. 2016 DLH 295) et élargit le DPUR sur les parcelles situées dans les 12^{ème} et 16^{ème} arrondissements.

B- Adresses des parcelles ou îlots soumis au D.P.U.R

Les adresses listées ci-dessous correspondent aux périmètres ainsi soumis au D.P.U.R. qui sont reportés sur les documents graphiques relatifs aux périmètres de Z.A.C, P.S.M.V., P.A.E., P.U.P., D.P.U.R. et sursis à statuer (14 plans, échelle 1/10 000^e) annexés au plan local d'urbanisme en application de l'article R.151-52 du Code de l'urbanisme.

B-1. Liste des emplacements réservés pour la création ou l'élargissement de voirie

10ème arrondissement

- Au droit du n°136, quai de Jemmapes

11ème arrondissement

- Au droit des n°4 et 5, Villa Marcès, 6, villa Marcès / 46, rue du Chemin-Vert et 12, villa Marcès / 42, rue du Chemin-Vert

- Au droit du n°78, rue de la Roquette
- Passage Saint-Sébastien – débouché sur la rue Amelot au n°86 et partie du n°1, passage Saint Sébastien

15ème arrondissement

- Au droit du n°96 de la rue d'Alleray
- Au droit du n°17, rue Yvart / 30, rue d'Alleray
- Au droit des n° 261 à 265, rue de Vaugirard et angle du n° 1, rue des Favorites (pan coupé)

18ème arrondissement

- Au droit du n°166, rue Marcadet et du n°192

19ème arrondissement

- Au droit du n°69, Boulevard Sérurier / 155, rue Haxo
- Au droit des n°2 et 4, passage de Thionville / 13, rue Léon Giraud
- Au droit des n°61 à 87, boulevard Mac Donald
- Au droit des n°164, rue d'Aubervilliers / 27, rue Labois-Rouillon
- Au droit des n°170 à 180, rue de l'Ourcq / 118, rue de l'Ourcq
- Au droit des n°182, rue d'Aubervilliers / 257, rue de Crimée
- Au droit du n° 50, rue des Bois
- Au droit du n° 15, rue Léon Giraud
- Au droit du n° 12, quai de la Charente

20ème arrondissement

- Au droit des n°133 à 135, de la rue de Pelleport
- Au droit du n°58, de la rue Saint-Fargeau

B-2. Liste des emplacements réservés pour des équipements, ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts publics

2ème arrondissement :

- 32, rue Dussoubs

4ème arrondissement :

- 5, rue de Lutèce – 3, boulevard du Palais
- 5, boulevard du Palais
- 15, boulevard du Palais / 8, quai du Marché
- 4, quai du Marché
- 6, quai du Marché

5ème arrondissement :

- 12 à 56, rue Claude Bernard / 9 à 11, rue de l'Arbalète
- 187, rue Saint-Jacques

8ème arrondissement :

- 25, rue de Constantinople / 78, rue du Rocher

9ème arrondissement :

- 39, avenue Trudaine

10ème arrondissement :

- 18-20, rue du Buisson-Saint-Louis / 127, rue du Faubourg du Temple
- 21, rue Juliette Dodu
- 23 à 25, rue Juliette Dodu
- 31 à 33, rue Juliette Dodu / 20, rue de la Grange-aux-Belles

11ème arrondissement :

- 127-129-131A, rue du Chemin-Vert / 106, avenue de la République (fond)

12ème arrondissement :

- 32, avenue du Docteur-Arnold-Netter
- 10 à 12, rue Lasson

13ème arrondissement :

- 18 à 26, rue des Peupliers – 78 à 82, rue de la Colonie et 8, Place de l'abbé-Georges-Henocque
- 4, rue Leredde / 23, rue de Tolbiac
- 88 à 92, Boulevard Masséna / 2 à 6, villa d'Este
- 73, avenue des Gobelins
- 2 à 18 bis, avenue d'Ivry / 1 à 11 bis, rue Nationale et 107 à 115, rue Régnault

14ème arrondissement :

- 88 bis, à 92, rue du Moulin-Vert

16ème arrondissement :

- 70, quai Louis Blériot
- 97, rue Michel-Ange
- 46 à 50, rue de la Pompe
- 71, avenue de Versailles

17ème arrondissement :

- 17, rue du Débarcadère

18ème arrondissement :

- 133, rue Belliard
- 133 bis, rue Belliard
- 16, rue de Jessaint
- 13 à 19, boulevard Ornano / 10 à 14, rue Baudelique

19ème arrondissement :

- 187 à 193, boulevard Sérurier (parking de la cité de la musique)
- 11, rue de Cambrai (99P rue de Curial)
- 23 /25, rue Petit
- 259, rue de Belleville
- 136 à 140, avenue Jean Jaurès / 79, rue d'Hautpoul
- 141 à 155, boulevard Macdonald
- 81-83, rue de Meaux

20ème arrondissement :

- 47 à 51, rue du Borrégo
- 17 à 21, rue du Capitaine Marchal
- 176 à 184, boulevard de Charonne
- 39, rue de la Chine
- 2, rue du Jourdain / 90, rue des Rigoles
- 89 à 95, rue Haxo
- 16 à 20, rue Monte-Cristo / 46 à 50, rue Planchat
- 18-20, rue des Montiboeufs
- 49, rue Olivier Métra
- 42-44, rue Orfila
- Villa des Otages
- 163 (partie), rue des Pyrénées
- 88, rue des Rigoles

B- 3. Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements sociaux au titre de l'article L 123-2 b du code de l'urbanisme :

2ème arrondissement :

- 34, rue de Cléry

3ème arrondissement :

- 19-21, rue des Fontaines-du-Temple

4ème arrondissement :

- 5, rue Agrippa d'Aubigné

5ème arrondissement

- 36, rue des Fossés Saint-Bernard
- 38/40, rue des Fossés Saint-Bernard / 27 à 31, rue du Cardinal Lemoine
- 29, rue de Poissy

6ème arrondissement :

- 8, rue Blaise-Desgoffe
- 69, rue de Sèvres
- 106, rue de Vaugirard

7ème arrondissement :

- 32, avenue de la Motte-Picquet / 56 à 62, rue Cler / 1, passage de la Vierge

8ème arrondissement :

- 25, rue de Constantinople / 78, rue du Rocher
- 43, rue Laborde

9ème arrondissement :

- 18-20, rue Clauzel / 23, rue de Navarin
- 77, rue du Faubourg Poissonnière
- 58, rue Laffitte / 19, rue de Châteaudun
- 72, rue de Clichy
- 39, rue Richer
- 41, rue Richer
- 39, avenue Trudaine

10ème arrondissement :

- 5, impasse Bonne-Nouvelle
- 33-33 bis, rue de Chabrol
- 21, rue d'Enghien
- 7, rue Eugène Varlin / 17, rue Robert Blache
- 108, rue du Faubourg Saint-Denis
- 8, rue Jarry
- 128, rue La Fayette
- 22, rue Lucien Sampaix
- 10, passage du Prado
- 191-191 bis, (partie) quai de Valmy
- 52 ter, rue des Vinaigriers / 6 à 10, passage Dubail

11ème arrondissement :

- 45, rue du Faubourg Saint-Antoine
- 14, rue Oberkampf / 7, passage Saint-Pierre Amelot
- 62, avenue de la République
- 60, rue Sedaine – 21, rue Popincourt
- 127-129-131A, rue du Chemin-Vert / 106, avenue de la République (fond)

- 11 rue des Trois-Couronnes

12ème arrondissement :

- 63, rue de Charenton
- 234, rue de Charenton
- 52-54, boulevard de Picpus / 37-39, rue Sibuet
- 79, boulevard de Picpus
- 157-159, rue de Picpus
- 25 à 31, rue de Rambervillers
- 99 à 99 bis, rue de Reuilly
- 99 t à 103 bis, rue de Reuilly
- 9 et 11, rue de Toul

14ème arrondissement :

- 25 bis, rue Boulard
- 130, rue du Château
- 42, avenue du général Leclerc
- 2 à 6, passage de Gergovie
- 27, avenue Jean Moulin
- 68, rue du Moulin Vert
- 140, boulevard du Montparnasse / 8 rue Campagne Première
- 56, rue Sarette / 107 bis, avenue du Général Leclerc
- 109, rue de la Tombe Issoire

15ème arrondissement :

- 3 et 5, passage Alexandre
- 63 à 73, rue Castagnary
- 135, rue Castagnary
- 135 bis, rue Castagnary
- 218 à 222, rue de la Convention / 31 à 35, rue Dombasle
- 39-41, rue Duranton / 6, rue de Casablanca
- 80, rue de Javel / 2-2 bis, rue Lacordaire / 7, rue du Général Estienne
- 129, rue de Javel
- 24 à 28, rue Leriche
- 190, rue Lecourbe
- 29 à 33, rue Olivier de Serres
- 34, boulevard de Vaugirard

16ème arrondissement :

- 80-82, rue de Longchamp
- 97, rue Michel-Ange
- 46 à 50, rue de la Pompe
- 11 bis-13, rue de la Source
- 71, avenue de Versailles / 70, quai Louis Blériot

17ème arrondissement :

- 5 bis, rue des Epinettes / 88, rue Pouchet / 15, impasse Deligny
- 4, rue Guy Môquet
- 13, rue Leboutoux
- 5, passage Saint-Michel

18ème arrondissement :

- 2 bis, cité de la Chapelle / 41A, rue Marx Dormoy
- 45, rue de la Chapelle
- 120, rue de Clignancourt
- 118, rue Damrémont
- 6, rue Jacques Cartier
- 3, rue Marx Dormoy
- 92, rue du Ruisseau / 15 passage Penel

19ème arrondissement :

- 27, rue Bouret
- 81-83 rue de Meaux
- 136 à 140, avenue Jean Jaurès / 79, rue d'Hautpoul
- 20-22, rue Pradier

20ème arrondissement :

- 17, rue d'Avron / 2, rue Ferdinand Gambon
- 73-73 bis-75, boulevard Davout
- 70, rue Julien Lacroix
- 18-20, rue des Montiboeufs / 17 à 21, rue du Capitaine Marchal
- 42-44, rue Orfila

B- 4. Liste des immeubles inclus dans les secteurs de l'opération d'aménagement confiée à la SOREQA ayant pour mission l'éradication de l'habitat insalubre :

10ème arrondissement :

- 30, rue d'Enghien
- 208, rue du faubourg Saint-Denis
- 5, rue Jean Moinon
- 7, rue Jean Moinon
- 8, rue Jean Moinon
- 9, rue Jean Moinon
- 10, rue Jean Moinon
- 11, rue Jean Moinon
- 13, rue Jean Moinon
- 14, rue Jean Moinon
- 15, rue Jean Moinon
- 16, rue Jean Moinon
- 17, rue Jean Moinon
- 18, rue Jean Moinon
- 18 bis, rue Jean Moinon
- 20, rue Jean Moinon
- 21, rue Jean Moinon
- 22, rue Jean Moinon
- 23, rue Jean Moinon
- 24, rue Jean Moinon
- 25, rue Jean Moinon / 34, rue de Sambre et Meuse
- 26, rue Jean Moinon
- 28, rue Jean Moinon
- 2, rue Sainte-Marthe
- 3, rue Sainte-Marthe
- 4-6, rue Sainte-Marthe
- 5, rue Sainte-Marthe
- 7, rue Sainte-Marthe
- 8, rue Sainte-Marthe
- 9, rue Sainte-Marthe
- 10, rue Sainte-Marthe
- 11, rue Sainte-Marthe
- 12, rue Sainte-Marthe
- 13, rue Sainte-Marthe
- 14, rue Sainte-Marthe
- 15, rue Sainte-Marthe
- 16, rue Sainte-Marthe
- 18, rue Sainte-Marthe
- 20-22, rue Sainte-Marthe
- 21, rue Sainte-Marthe
- 23, rue Sainte-Marthe
- 25, rue Sainte-Marthe
- 29, rue Sainte-Marthe

- 31, rue Sainte-Marthe
- 36-38 rue de Sambre et Meuse
- 218, rue Saint-Maur

11ème arrondissement :

- 23, rue Jean-Pierre Timbaud
- 110, rue de la Roquette

15ème arrondissement :

- 266, rue Lecourbe

17ème arrondissement :

- 12, rue Emile Level

18ème arrondissement :

- 8, boulevard Barbès
- 19, rue Caillié
- 20, rue Caillié
- 8, rue Labat
- 20, rue Labat
- 23, rue Pajol / 62, rue Philippe de Girard
- 71, rue Philippe de Girard
- 13, rue Ramey,
- 20, rue des Roses
- 32-32 bis, rue des Trois-Frères
- 16, rue Véron / 31, rue Germain Pilon
- 5, impasse Sainte-Henriette

19ème arrondissement :

- 15, rue Bellot
- 5, passage de la Brie
- 9, passage de la Brie
- 14, rue du Département
- 6, passage Desgrais

20ème arrondissement :

- 134, rue d'Avron
- 99, rue de Buzenval
- 103, rue de Buzenval / 38 rue de Terre-Neuve
- 99, rue des Couronnes
- 21 ter, rue haxo

B-5. Liste des immeubles inclus dans les secteurs de l'opération d'aménagement étendue confiée à la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé :

10ème arrondissement :

- 171, boulevard de la Villette
- 35, boulevard de Strasbourg : lots 17 à 20, 22 à 29, 70 et 71 et parties communes au 6^{ème} étage.

12ème arrondissement :

- 26, boulevard de Reuilly / 22-24, rue de la Durance
- 43, avenue de Saint-Mandé / 51bis, boulevard de Picpus : lots 18 à 33 et parties communes au 7^{ème} étage et lots 34, 35, 36 et parties communes au 8^{ème} étage.

13ème arrondissement :

- 11, rue Bourgon

14ème arrondissement :

- 8, rue de la Gaité / 2, rue Jolivet

16ème arrondissement :

- 2, villa Chanez : lots 95 à 106 et parties communes au 8^{ème} étage.

17ème arrondissement :

- 5, passage Saint-Michel
- 34, rue Guy Moquet : lots 25 à 37 et parties communes situés bâtiments A et B au 7^{ème} étage.

18ème arrondissement :

- 9, passage Kracher
- 92, boulevard de la Chapelle
- 7, rue Jean Robert

19ème arrondissement :

- 4 bis, rue de Thionville / 2 bis, passage de Verdun
- 38, rue Curial / 1 à 7, passage Desgrais

20ème arrondissement :

- 5, rue du Clos
- 87, rue de Buzenval

B-6- Liste des immeubles situés à l'intérieur des opérations d'aménagement Bichat Temple, Basfroi, Soleil d'Or et rue de Nantes à savoir :

- 43/45 bis, rue du Faubourg du Temple (10^{ème})
- 20 et 22, rue Basfroi (11^{ème})
- 226, rue de Vaugirard – 22, ruelle du Soleil d'Or (15^{ème})
- 33 à 35, rue de Nantes (19^{ème})

D- Liste des immeubles compris dans les périmètres d'opérations d'aménagement suivants :

13ème arrondissement

Secteur Villa d'Este – Place de Vénétie :

- tour Atlas : 10, villa d'Este
- tour Ancône : 82, boulevard Masséna
- tour Bologne : 84, boulevard Masséna
- tour Capri : 23, villa d'Este
- tour Ferrare : 100, boulevard Masséna
- tour Mantoue : 9, villa d'Este
- tour Puccini : 20/22, avenue de Choisy
- tour Rimini : 8/10, avenue de Choisy

17ème arrondissement

ZAC Cardinet - Chalabre :

- 165, avenue de Clichy
- 167, avenue de Clichy
- 169, avenue de Clichy

18ème arrondissement

Secteur Château Rouge :

- 22, rue Cavé

- 2, rue Erckmann-Chatrian
- 4 rue Léon (bâtiment sur rue)
- 8 rue Léon / 32 rue Myrha
- 30 rue Laghouat
- 32 rue Laghouat
- 7 rue Myrha / 32 rue Affre
- 22 rue Myrha
- 24 rue Myrha
- 42 rue Myrha
- 43 rue Myrha
- 44 rue Myrha
- 46 rue Myrha
- 49 rue Myrha
- 67 à 69 rue Myrha / 13 rue des Poissonniers
- 70 rue Myrha / 18 rue des Poissonniers
- 36 rue des Poissonniers
- 42 rue Polonceau
- 44, rue Polonceau
- 50, rue Polonceau
- 5, rue Richomme
- 25, rue Stephenson

Secteur Goutte-d'or :

- 7, rue Caplat,
- 40-44, rue Marx Dormoy.

Secteur Grandes Carrières :

- 6-8, rue Germain Pilon.

19ème arrondissement

Secteur Ourcq Jaurés :

- 35-37, rue des Ardennes / 23 bis, rue de Thionville
- 143, avenue Jean Jaurès
- 32-38 bis, quai de la Marne / 2 à 6, rue de la Marne / 17-23, rue de Thionville
- 2 à 6, rue de la Meurthe / 26, quai de la Marne / 13, rue de Thionville
- 7, rue de l'Ourcq
- 12, rue de l'Ourcq
- 18, rue de l'Ourcq
- 18 bis / 20 / 22, rue de l'Ourcq
- 22 bis, rue de l'Ourcq / 26-28, rue de Thionville
- 26 bis, rue de l'Ourcq
- 23, rue de Meaux

20ème arrondissement

Secteur Saint-Blaise :

- 145 à 147, bd Davout
- 149 bd Davout / 76 à 82, rue Vitruve
- 33 à 51, rue Saint-Blaise

B-7 Liste des immeubles en vue du développement de logement social dans le secteur diffus au titre des articles L 302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation :

2ème arrondissement :

- 93, rue d'Aboukir
- 107, rue d'Aboukir
- 113, rue d'Aboukir
- 120, rue d'Aboukir

- 125, rue d'Aboukir
- 133, rue d'Aboukir
- 143, rue d'Aboukir
- 19, rue Beauregard
- 28, rue Beauregard
- 35, rue Beauregard
- 50, rue Beauregard
- 3, boulevard de Bonne-Nouvelle
- 33, rue de Clery
- 55, rue de Clery
- 60, rue de Clery
- 62, rue de Clery
- 65, rue de Clery
- 68, rue de Clery
- 74, rue de Clery
- 88, rue de Clery
- 8, passage Lemoine
- 12, rue de la Lune
- 3, rue Notre-Dame de Bonne-Nouvelle
- 5, rue Notre Dame de Recouvrance
- 11, rue Notre Dame de Recouvrance
- 29, rue Poissonnière
- 234, rue Saint-Denis
- 4, passage Sainte-Foy
- 2, rue Saint-Philippe
- 8, rue Saint-Spire

10ème arrondissement :

- 7, rue d'Aix
- 8, rue d'Aix
- 16, rue Alibert
- 9, rue Arthur Groussier
- 36, rue Bichat
- 6, passage Brady
- 60, passage Brady
- 90, passage Brady
- 38, rue du Château d'Eau
- 20, avenue Claude Vellefaux
- 10, rue du Faubourg Saint Denis
- 22, rue du Faubourg Saint Denis
- 44, rue du Faubourg Saint Denis
- 114, rue du Faubourg Saint Denis
- 162, rue du Faubourg Saint Denis
- 222, rue du Faubourg Saint Denis
- 266, rue du Faubourg Saint Martin
- 81, rue du Faubourg du Temple
- 9, rue de la Fidélité
- 11, passage de l'Industrie
- 14, passage de l'Industrie
- 22, passage de l'Industrie
- 8, place Jacques Bonsergent
- 19, rue Jacques Louvel Tessier
- 28, rue Jacques Louvel Tessier
- 33, rue Jacques Louvel Tessier
- 34, rue Jacques Louvel Tessier
- 6, rue Lucien Sampaix
- 17, rue Lucien Sampaix
- 2, cité de Magenta
- 2, rue de Mazagran
- 11, rue de Nancy
- 152, avenue Parmentier

- 223, rue Saint Maur
- 35, boulevard de Strasbourg

11ème arrondissement :

- 7, passage Alexandrine
- 12, passage Alexandrine
- 14, passage Alexandrine
- 6, cité d'Angoulême
- 15, rue des Bluets
- 114, rue de Charonne
- 116, rue de Charonne
- 134, rue de Charonne
- 139, rue de Charonne
- 143, rue de Charonne
- 167, rue de Charonne
- 114, rue du Chemin Vert
- 3, rue Condillac
- 15, rue de la Croix Faubin
- 9, rue Emile Lepeu
- 80, rue du Faubourg du Temple
- 82, rue du Faubourg du Temple
- 86, rue du Faubourg du Temple
- 48, rue de la Fontaine au Roi
- 51, rue de la Fontaine au Roi
- 54, rue de la Fontaine au Roi
- 7, rue François de Neufchâteau
- 9, rue Godefroy Cavaignac
- 10, rue Godefroy Cavaignac
- 22, rue Godefroy Cavaignac
- 26, rue Godefroy Cavaignac
- 14, cité Griset
- 16, cité Griset,
- 9, passage Gustave Lepeu
- 28, passage Gustave Lepeu
- 53, rue Jean-Pierre Timbaud
- 53 bis, rue Jean-Pierre Timbaud
- 64, rue Jean-Pierre Timbaud
- 71 ter, rue Jean-Pierre Timbaud
- 78, rue Jean-Pierre Timbaud
- 80, rue Jean-Pierre Timbaud
- 7, rue La Vacquerie
- 52, rue Léon Frot
- 70, rue Léon Frot
- 6, passage de Ménilmontant
- 13, passage de Ménilmontant
- 3, rue Morand
- 11, rue Moret
- 88, rue Oberkampf
- 92, rue Oberkampf
- 96, rue Oberkampf
- 7 bis, rue Omer Talon
- 4, rue de l'Orillon
- 114, avenue Parmentier
- 7, rue Richard Lenoir
- 8, rue Richard Lenoir
- 13, rue Richard Lenoir
- 14, rue Richard Lenoir
- 20, rue Richard Lenoir
- 21, rue Richard Lenoir
- 29, rue Richard Lenoir
- 92, rue Saint-Maur

- 96, rue Saint-Maur
- 100, rue Saint-Maur
- 115, rue Saint-Maur
- 122, rue Saint-Maur
- 130, rue Saint-Maur
- 131, rue Saint-Maur
- 132, rue Saint-Maur
- 154, rue Saint-Maur
- 159, rue Saint-Maur
- 162, rue Saint-Maur
- 22 bis, rue des Trois Bornes
- 31, rue des Trois Bornes
- 2, rue Victor Gelez

12ème arrondissement :

- 64, rue de Fécamp
- 34, rue des Meuniers
- 10, rue Rottembourg
- 12, rue Rottembourg

15ème arrondissement :

- 52, rue Castagnary
- 54, rue Castagnary
- 60, rue Castagnary
- 62, rue Castagnary
- 66, rue Castagnary
- 13, rue Chauvelot
- 26, rue Chauvelot
- 32, rue Jacques Baudry
- 57, rue Labrouste

17ème arrondissement :

- 6, rue des Apennins
- 18, rue des Apennins
- 2, rue des Apennins
- 13, rue Lacroix

18ème arrondissement :

- 14, rue des Amiraux
- 7, rue Baudelique
- 7 bis, rue Baudelique
- 19, rue Baudelique
- 25, rue Baudelique
- 87, rue Belliard
- 31, rue Boïnod
- 51, rue Boïnod
- 5, rue Cauchois
- 39, rue Championnet
- 94 bis, rue Championnet
- 99, rue Championnet
- 112 bis, rue Championnet
- 183, rue Championnet
- 16, passage Championnet
- 4, place Charles Bernard
- 4 bis, rue du Chevalier de La Barre
- 12, rue du Chevalier de La Barre
- 21, rue du Chevalier de La Barre
- 26, boulevard de Clichy
- 30, boulevard de Clichy
- 46, boulevard de Clichy
- 70, boulevard de Clichy
- 92, boulevard de Clichy

- 41, rue de Clignancourt
- 45, rue de Clignancourt
- 80, rue de Clignancourt
- 82, rue de Clignancourt
- 87, rue de Clignancourt
- 110, rue de Clignancourt
- 118, rue de Clignancourt
- 129, rue de Clignancourt
- 147, rue de Clignancourt
- 18, square de Clignancourt
- 8, passage Cottin
- 10, rue Coustou
- 26, rue Coysevox
- 74, rue Duhesme
- 94, rue Duhesme
- 101, rue Duhesme
- 107, rue Duhesme
- 1, rue Esclangon
- 13, rue Esclangon
- 26, rue Eugène Sue
- 3, rue Falconet
- 8, rue Feutrier
- 25, rue Feutrier
- 26, rue Feutrier
- 28, rue Feutrier
- 32, rue Feutrier
- 6, rue Georgette Agutte
- 5, rue Germain Pilon
- 9, rue Germain Pilon
- 11, rue Germain Pilon
- 4, villa de Guelma
- 11, villa de Guelma
- 7, rue Hermann Lachapelle
- 7, rue Joseph Dijon
- 8, rue Joseph Dijon
- 10, rue Joseph Dijon
- 6, passage Kracher
- 9, passage Kracher
- 20, rue Letort
- 26, rue Letort
- 8, rue du Marché Ordener
- 2, cité du Midi
- 3, rue Muller
- 4, rue Muller
- 24, rue Muller
- 1, voie N/18
- 13, rue Neuve de la Chardonnière
- 39, boulevard Ney
- 45, rue du Nord
- 54 bis, rue Ordener
- 85, rue Ordener
- 31, boulevard Ornano
- 47, boulevard Ornano
- 73, boulevard Ornano
- 6, rue Paul Albert
- 6, passage Penel
- 7, rue Puget
- 10, rue Puget
- 15, rue Ramey
- 11 bis, impasse Robert

- 2 bis, rue Robert Planquette
- 7, rue du Roi d'Alger
- 11, rue du Roi d'Alger
- 73, rue du Ruisseau
- 88, rue du Ruisseau
- 89, rue du Ruisseau
- 94, rue du Ruisseau
- 1, impasse Saint-François
- 7, impasse Saint-François
- 19, rue Simart
- 32, rue Simart
- 19, rue du Simplon
- 24, rue du Simplon
- 39, rue du Simplon
- 8, rue Vincent Compoint
- 17, rue Vincent Compoint
- 21, rue Vincent Compoint
- 30, rue Vincent Compoint

20ème arrondissement :

- 62, rue d'Avron

C--DPUR instauré en vue de la réalisation d'autres opérations :

2ème arrondissement :

- 100, rue de Cléry

3ème arrondissement :

- 18, rue Montgolfier
- 318, rue Saint-Martin

10ème arrondissement :

- 27, rue Sainte-Marthe

11ème arrondissement :

- 34, rue du Faubourg du Temple
- 8/10, cité Popincourt

17ème arrondissement :

- 45, rue Davy

18ème arrondissement :

- 10, impasse du Curé
- 24, rue Léon
- 41, rue des Poissonniers

19ème arrondissement :

- 48, rue d'Aubervilliers / 2, rue Paul Laurent
- 4, rue Chaumont
- 4bis, rue de Thionville

20ème arrondissement :

- 69, rue des Haies / 2-4, passage Josseaume
- 74-76, rue des Maraîchers
- 26, rue Villiers de l'Isle Adam

